



RNCP 41187– MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE– date enregistrement 27/08/2019 et date publication 24/07/2025

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé

Jeune ayant déjà validé un niveau bac ou ayant arrêté en fin de seconde ou première mais aussi un diplôme de niveau 3. Des dérogations sont possibles pour les personnes en situation de handicap et les sportifs de haut niveau.

Prérequis

- Etre âgé(e) de 15 à 29 ans ;
- Avoir validé une année de seconde ou un cap;
- Etre motivé(e) à exercer le métier visé et par la Formation en alternance.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat ».

L'inscription est possible légalement jusqu'au 30/11/2026.

Remarque : Pour cette formation en 1 an, sans formation ou expérience liée à la petite enfance, au-delà de deux mois, la formation ne permettra pas d'acquérir les compétences requises pour la validation du diplôme

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le titulaire du baccalauréat professionnel Animation enfants et personnes âgées possède les compétences nécessaires pour concevoir et réaliser des activités de nature variée, notamment auprès d'un public jeune ou de personnes âgées en perte d'autonomie.

Il maîtrise les techniques nécessaires à la conduite d'un projet d'animation : conception, organisation, réalisation et évaluation des activités.

Il est doté de compétences relationnelles indispensables pour accueillir, communiquer et impulser une dynamique au sein du groupe dont il a la charge.

Le diplômé peut être employé notamment par des centres de loisirs, des Maisons de la Jeunesse et de la Culture, des associations, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), des centres sociaux, des services d'aide et de maintien à domicile. Il y occupe des postes d'animateur socio-culturel, animateur périscolaire, animateur en gérontologie, animateur social

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais le diplômé peut également évoluer au sein de la filière des diplômes professionnels de l'animation (BP JEPS) et avec de l'expérience, prendre des responsabilités de coordination puis de direction (DE JEPS). Il peut également choisir de faire des études supérieures en préparant un BTS (2 ans).

Exemple(s) de formation(s) possible(s) :

- BP JEPS spécialité animateur mention animation sociale ;
- BP JEPS spécialité animateur mention loisirs tous publics ;
- BTS Développement, animation des territoires ruraux ;
- DEJEPS animation socio-éducative ou culturelle mention animation sociale ;
- BTS SP3S – Brevet de Technicien Supérieur en Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social ;
- BTS ESF – Brevet de Technicien Supérieur en Economie Sociale et Familiale.

Différents BTS en fonction du projet personnel et des capacités de l'élève.

Concours possibles : moniteur éducateur – métiers du social.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Enseignement Général :

Français – Histoire-Géographie, Enseignement Moral et Civique

Langue vivante – Anglais

Langue vivante – Espagnol

Mathématiques

Arts appliqués

Éducation Physique et Sportive

Prévention Santé Environnement

Enseignement Professionnel :

Pôle 1 : Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation (concevoir et réaliser un projet d'animation en prenant en compte un contexte...)

Pôle 2 : Animation visant le maintien de l'autonomie et le bien-être personnel en établissement ou à domicile (concevoir des activités de la vie relationnelle, sociale et culturelle)

Pôle 3 : Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens (réaliser des activités socioéducatives et socioculturelles, encadrer le public sur le temps d'accueil).

Moyens et méthodes pédagogiques :

Approche théorique et pratique, contexte professionnel, retours d'expériences.

Rythme et alternance :

En moyenne : 2 jours par semaine en UFA.

Remise du calendrier lors de la signature du contrat.

Modalités d'évaluation :

Contrôle ponctuel et Contrôle en Cours de Formation

Validation :

Diplôme d'Etat, niveau 4, Bac pro AEPA.

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences, équivalence passerelle sur les matières générales.



Nombre de participants :

- Capacité minimum 8 alternants ;
- Capacité maximum 18 alternants.

Durée de la formation :

Le BAC PRO Animation se déroule sur 2 ans
(Soit 1158h de formation)

Tarifs de la formation :

Article L.6211-1 « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal »

Conditions tarifaires sur demande.

Selon le décret n°2019- 956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : 9225€. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...), à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020- 786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :
Le tarif de la formation = montant de la prise en charge OPCO

Accessibilité handicap :

Locaux conformes à la réglementation E.R.P, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Adaptation pédagogique pour les personnes en situation de handicap.

Référente handicap du CFA Jean Bosco :
Maud.Lacassaigne @cfajejbosco.fr

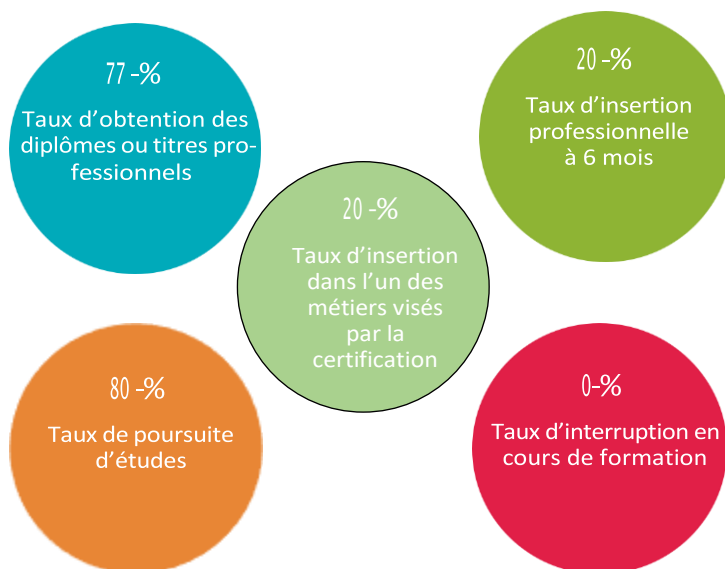
COORDONNEES :

<p>UFA ST VINCENT DE PAUL 8 <i>Bd du Général De Gaulle 60</i> 000 BEAUVAIS</p> <p>03.44.11.16.02</p> <p><i>adm.ufa@st-vincentdepaul.fr</i></p>	<p>EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DEVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :</p> <p>Ludivine Dèrunes</p> <p><i>l.derunes@st-vincentdepaul.fr</i></p>
---	--

VALEUR AJOUTÉE :

- Suivi et accompagnement du candidat, de sa candidature jusqu'à la certification ;
- Un formateur référent de section ;
- Travail collaboratif avec l'entreprise pour faire vivre la formation en alternance, pour une complémentarité des apprentissages ;
- Des formateurs experts, professionnels en exercice dans des structures d'animation ;
- Une restauration et une salle de repas privilégiées pour les apprenti-e-s.

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :



La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande (voir coordonnées).